

1 Pierre 3: 18-22 et 4: 1-7 (Lebrat J.)

ME 1907 page 217

Le fait que «Christ a souffert pour les péchés, Lui juste pour les injustes, afin qu'il nous amenât à Dieu», nous montre assez clairement que nous ne devons maintenant, comme chrétiens, souffrir que pour la justice (3: 14), ou, en tant qu'ayant part aux souffrances de Christ, «pour le nom de Christ» (4: 14). Il a, Lui, parfaitement accompli l'oeuvre qui nous amène à Dieu; «ayant été mis à mort en chair», quant à sa vie d'homme ici-bas, sa vie dans la chair, «il a été vivifié par l'Esprit», c'est-à-dire ressuscité dans la puissance de l'Esprit.

«Par lequel aussi, étant allé, il a prêché aux esprits qui sont en prison, qui ont été autrefois désobéissants, quand la patience de Dieu attendait dans les jours de Noé». En Genèse 6: 3, nous lisons: «L'Eternel dit: Mon Esprit ne contestera pas à toujours avec l'homme, puisque lui n'est que chair, mais ses jours seront de 120 ans». Le chapitre 1: 10, 11, de cette même épître de Pierre, nous apprend que l'Esprit qui était dans les prophètes était «l'Esprit de Christ». Donc c'était l'Esprit de Christ en Noé, qui «tandis que l'arche se construisait», «quand la patience de Dieu attendait» — et non pas Christ lui-même en personne — avertissait ces hommes, dont «les esprits» sont maintenant «en prison» et qui avaient, de leur vivant, refusé le témoignage qui leur était alors rendu.

Mais, comme Noé a été sauvé, à travers le déluge, pour un monde nouveau, s'étant réfugié dans l'arche, le déluge ayant mis fin, par la mort, à l'ancien monde, ainsi, nous aussi, entrant par le baptême en figure dans la mort, après que Christ l'a subie, nous en ressortons, par la résurrection de Christ, pour une vie nouvelle. Christ, en passant par la mort, a expié nos péchés qu'il a portés en son corps sur le bois; or, dans sa résurrection, ces péchés, nos péchés, qu'il a pris sur Lui et expiés sur la croix, n'étaient plus sur Lui, mais, restés en arrière, n'existent plus, Ainsi, par sa résurrection, nous avons ce qu'il est important d'avoir devant Dieu: «une bonne conscience», plus aucune conscience de péchés. Mais Christ est non seulement mort et ressuscité; il est de plus glorifié à la droite de Dieu, étant allé au ciel, «anges, autorités et puissances Lui étant soumis». Il ne s'agit pas du Messie sur la terre, mais du Christ à la droite de Dieu.

Le commencement du chapitre 4 fait, me semble-t-il, allusion au verset 24 du chapitre 2, où il est dit que «lui-même a porté nos péchés en son corps sur le bois, afin qu'étant morts aux péchés, nous vivions à la justice»; et au verset 18 du chapitre 3: «Christ a souffert pour les péchés, Lui juste pour les injustes, afin qu'il nous amenât à Dieu». Lui, il a souffert pour nous, étant mort pour nous. Plutôt que de désobéir, Christ a préféré subir la mort, le péché n'ayant jamais trouvé d'entrée en Lui. La tentation (car il a été tenté en toutes choses comme nous, à part le péché) était purement extérieure; mais combien il a souffert étant tenté! et combien il a souffert à la croix pour nous! Mais maintenant, ayant été obéissant jusqu'à la mort, il est dans le repos, ou, comme il est dit dans les Romains: «Il est mort une

fois pour toutes au péché». Il en est de même pour nous, si, étant obéissants à la volonté de Dieu, nous subissons la tentation. La chair souffre, lorsque la tentation n'est pas acceptée, tandis qu'elle ne souffre pas en y cédant; elle y trouve, au contraire, sa volonté, et la tentation en acquiert d'autant plus de force contre nous. Ce n'est qu'en nous tenant pour morts à la chair, en ne cédant pas à son désir, que nous pouvons faire la volonté de Dieu: alors, il y a souffrance dans la chair, mais une souffrance qui amène du repos. Si nous n'acceptons pas la tentation, cela en diminue d'autant la force, et alors le péché n'agit pas; nous nous reposons du péché et nous avons le privilège de vivre, non pour «les convoitises des hommes, mais pour la volonté de Dieu». Et si nous vivons pour la volonté de Dieu, nous ne marchons pas dans «la débauche, les convoitises», etc., mais nous pouvons être injuriés par ceux qui s'y adonnent. Or ils rendront compte à Celui qui est prêt à juger les vivants et les morts, jugements que Christ lui-même effectuera, chacun en son propre temps.

Mais le jugement n'a pas seulement trait aux actions des hommes; il y a pour chacun une mesure de responsabilité qui se rattache aux privilèges dont il a joui de la part de Dieu. Et, quel qu'ait été le témoignage de Dieu, ceux qui ont eu à faire avec ce témoignage en seront responsables. Il a pour but la bénédiction, mais peut avoir pour résultat un jugement d'autant plus sévère. Son but est de retirer de son état l'homme qui a affaire à ce témoignage, en le faisant *vivre pour Dieu quant à l'esprit*, le vivifiant par la puissance de la Parole qui lui est adressée et appliquant cette Parole par la puissance de l'Esprit. Or, quant aux Juifs, à qui Pierre fait allusion, morts maintenant, les promesses leur avaient été présentées de leur vivant. Ils étaient donc passibles du jugement des morts, comme ayant à rendre compte de leur conduite et de la manière dont ils avaient reçu ou méprisé les promesses; et, si méprisées, ils s'étaient jugés comme hommes quant à (ou dans) la chair. Au reste, le principe a, me semble-t-il, son application à ceux qui, aujourd'hui, ont affaire avec l'Evangile, la vérité de Dieu.